

KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433

Mise à jour 17 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025 Version 11.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### Identificateur de produit

## Nom commercial du produit/désignation

KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433

TopOil BioWeatherProtectX

Basis DFL

UFI: E1FS-U0SA-4006-3R3K

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

paint and/or paint-related material

# Utilisations identifiées pertinentes

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## Usages déconseillés

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Berger-Zobel GmbH Coating Systems

Téléphone: +49 6359 8005-0 Maybachstr. 2 67269 Grünstadt E-mail: info@berger-zobel.de Deutschland Site web: www.berger-zobel.de

Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) Sicherheitsdaten@berger-zobel.de

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 700 24112112

24h numéro d'appel d'urgence

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Pictogrammes des risques



GHS07

# Mention d'avertissement

Attention

# Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

# Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated

Maleic anhydride Phthalsäureanhydrid

Pin-2(3)-ene

# Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

FR (fr\_FR) Page 1/11



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433 Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

# 2.3 Autres dangers

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit.

De même que les poussières et autres objets imprégnés. Le produit lui-même n'est pas auto-inflammable.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

# 3.2 Mélanges

# Description

Öle/Wachse, lösemittelreich, entaromatisiert

## Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'index	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
246538-78-3 920-901-0 -	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics 01-2119456810-40-XXXX Asp. Tox. 1 H304 / EUH066 ATE (dermique): > 3,16 mL/kg	15,0 < 20,0
- 918-167-1 -	Kohlenwasserstoffe, C11-C12, Iso-Alkane, <2% Aromaten 01-2119472146-39-XXXX Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304	10,0 < 12,5
34590-94-8 252-104-2 -	(2-methoxymethylethoxy)propanol 01-2119450011-60-XXXX Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	3,00 < 5,00
64742-48-9 265-150-3 649-327-00-6	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics 01-2119463258-33-XXXX Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H336 / EUH066	3,00 < 5,00
85711-46-2 288-306-2 -	Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated 01-2119976378-19-XXXX Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317	0,200 < 0,250
85-44-9 201-607-5 607-009-00-4	Phthalsäureanhydrid 01-2119457017-41-XXXX Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / Eye Dam. 1 H318 / Resp. Sens. 1 H334 / STOT SE 3 H335	0,200 < 0,250
80-56-8 201-291-9 -	Pin-2(3)-ene 01-2119519223-49-XXXX Flam. Liq. 3 H226 / Acute Tox. 4 H302 / Asp. Tox. 1 H304 / Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1B H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410 ATE (dermique): > 2 000 mg/kg ATE (par voie orale): > 500 mg/kg	0,100 < 0,150
108-31-6 203-571-6 607-096-00-9	Maleic anhydride 01-2119472428-31-XXXX Acute Tox. 4 H302 / Skin Corr. 1B H314 / Skin Sens. 1A H317 / Eye Dam. 1 H318 / Resp. Sens. 1 H334 / STOT RE 1 H372 / EUH071 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1A H317: >= 0,001	< 0,025

# Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

# Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

< 5% parfums

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

# Remarques générales

Page 2/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433 Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireTransporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### Pour le nettoyage

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Page 3/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D Version 11.0 [Z] DecoTec® 5433 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Classe de stockage

LGK10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-

avant

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 25 °C.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	IOELV	308 / - ( - ) mg/m³ (may be absorbed through the skin)
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	VRC	308 / - ( - ) mg/m³ (peut être absorbé par la peau)
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	VLA	1 000 / 1 500 ( - ) mg/m³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
108-31-6	Maleic anhydride	VLA	- / 1 ( - ) mg/m³
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	VLA	- / 6 ( - ) mg/m³

#### Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

# Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### \* DNEL salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – inhalation, effets systémiques	308 mg/m³
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – cutanée, effets systémiques	283 mg/kg p.c. /jour
85711-46-2	Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated	Long terme – cutanée, effets systémiques	3,33 mg/kg p.c. /jour
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Long terme – inhalation, effets systémiques	1,9 mg/m³
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Aiguë – inhalation, effets locaux	1 066,67 mg/m³

Page 4/11 FR (fr\_FR)



 KG93-0000-03D
 [Z] DecoTec® 5433

 Version 11.0
 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Long terme – inhalation, effets locaux	837,5 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – inhalation, effets systémiques	0,19 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – inhalation, effets locaux	0,32 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – cutanée, effets systémiques	0,2 mg/kg p.c. /jour
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Long terme – inhalation, effets systémiques	49,4 mg/m³
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Long terme – cutanée, effets systémiques	14 mg/kg p.c. /jour
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Long terme – inhalation, effets systémiques	3,8 mg/m³
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Long terme – cutanée, effets systémiques	0,542 mg/kg p.c. /jour

# DNEL Consommateur

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – inhalation, effets systémiques	37,2 mg/m³
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – cutanée, effets systémiques	121 mg/kg p.c. /jour
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Long terme – orale, effets systémiques	36 mg/kg p.c. /jour
85711-46-2	Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated	Long terme – cutanée, effets systémiques	1,67 mg/kg p.c. /jour
85711-46-2	Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated	Long terme – orale, effets systémiques	1,67 mg/kg p.c. /jour
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Long terme – inhalation, effets systémiques	0,41 mg/m³
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Aiguë – inhalation, effets systémiques	1 152
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Long terme – inhalation, effets locaux	178,57 mg/m³
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Aiguë – inhalation, effets locaux	640 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – inhalation, effets systémiques	0,05 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Aiguë – inhalation, effets systémiques	0,25 mg/kg p.c. /jour
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – inhalation, effets locaux	0,08 mg/m³
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – cutanée, effets systémiques	0,1 mg/kg p.c. /jour
108-31-6	Maleic anhydride	Long terme – orale, effets systémiques	0,06 mg/kg p.c. /jour
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Long terme – inhalation, effets systémiques	8,7 mg/m <sup>3</sup>
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Long terme – cutanée, effets systémiques	5 mg/kg p.c. /jour
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Long terme – orale, effets systémiques	5 mg/kg p.c. /jour
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Long terme – inhalation, effets systémiques	0,674 mg/m³
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Long terme – cutanée, effets systémiques	0,225 mg/kg p.c. /jour
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Long terme – orale, effets	0,225 mg/kg p.c. /jour

Page 5/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433 Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

#### PNEC

n°CAS	Nom de la substance	PNEC type	PNEC Valeur
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Eaux, libération temporaire	190 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Eaux, Eau de mer	1,9 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Station d'épuration	4 168 mg/L
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	sédiment, eau douce	70,2 mg/kg sediment dw
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	sédiment, eau de mer	7,02 mg/kg sediment dw
85711-46-2	Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated	Station d'épuration	100 mg/L
108-31-6	Maleic anhydride	Eaux, libération temporaire	0,75 mg/L
108-31-6	Maleic anhydride	Eaux, Eau de mer	0,007 mg/L
108-31-6	Maleic anhydride	Station d'épuration	4,46 mg/L
108-31-6	Maleic anhydride	sédiment, eau douce	0,06 mg/kg sediment dw
108-31-6	Maleic anhydride	sédiment, eau de mer	0,006 mg/kg sediment dw
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Eaux, libération temporaire	5,6 mg/L
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Eaux, Eau de mer	0,1 mg/L
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	Station d'épuration	10 mg/L
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	sédiment, eau douce	3,8 mg/kg sediment dw
85-44-9	Phthalsäureanhydrid	sédiment, eau de mer	0,38 mg/kg sediment dw
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Eaux, libération temporaire	3,03 µg/L
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Eaux, Eau de mer	0,061 μg/L
80-56-8	Pin-2(3)-ene	Station d'épuration	0,2 mg/L
80-56-8	Pin-2(3)-ene	sédiment, eau douce	157 μg/kg sediment dw
80-56-8	Pin-2(3)-ene	sédiment, eau de mer	15,7 µg/kg sediment dw

systémiques

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

#### **Protection individuelle**

## **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374

# Protection de la peau

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

# Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés: EN 166

# Protection corporelle

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Page 6/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433

Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

État physique Liquide Couleur marron

Odeur caractéristique pH à 20 °C non applicable Point de fusion/point de congélation non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 25 °C

Source: Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Point éclair 62 °C

inflammabilité non applicable Limite inférieure d'explosivité à 20°C 0,6 Vol-%

Source: Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Limite supérieure d'explosivité à 20°C 14 Vol-%

Source: (2-methoxymethylethoxy)propanol

Pression de vapeur à 20°C 260,309 mbar

Densité de vapeur relative non applicable

Densité à 20 °C 0.91 kg/l

Solubilité dans l'eau à 20°C pratiquement insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau voir rubrique 12

Température d'ignition en °C > 200 °C

Source: Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

La température de décomposition non déterminé
Viscosité à 20 °C 80 mm²/s
caractéristiques des particules non applicable

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides 64.7 % teneur en solvant 34.8 % Teneur en eau 0 %

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

# 10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

# 10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

# 10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Page 7/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433 Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

DL50: dermique> 3,16 mL/kg

#### Pin-2(3)-ene

DL50: dermique (Rat): > 2 000 mg/kg

LD50 cut-off par voie orale (Rat): > 500 mg/kg

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Evaluation résumée des propriétés CMR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatique, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

EL50: > 1000 mg/L (72 h)NOELR: 1000 mg/L (72 h)

# Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

LL50: > 1 000 mg/L (96 h) NOELR: 1 000 mg/L (96 h)

Pin-2(3)-ene

EC50 0,475 mg/L (48 h)

## Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

LL50: > 1000 mg/L (96 h)

# Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

NOELR: (Daphnia magna (puce d'eau géante)): 1 mg/L (21 d)

# Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

(Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)):

Page 8/11 FR (fr\_FR)

**Z Systems** 

KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433 Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025

Date d'édition 30 juin 2025

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

# (2-methoxymethylethoxy)propanol

Biodégradation = 75 % (28 d) Biodégradation = 93 % (13 d)

# Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Biodégradation = 31,3 % (28 d)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## (2-methoxymethylethoxy)propanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,01

Coefficient de partage: n-octanol/eau > 4 (Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated)

#### Phthalsäureanhydrid

\* Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,6

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,05 (Maleic anhydride)

Coefficient de partage: n-octanol/eau >= 1,99 (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 1,43 (Phthalsäureanhydrid)

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,35 ((2-methoxymethylethoxy)propanol)

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 4,42 (Pin-2(3)-ene)

# 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

## Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

080111\* - Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\* Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

# Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

# Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Page 9/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D [Z] DecoTec® 5433

Version 11.0 Mise à jour 17 juin 2025 Date d'édition 30 juin 2025

non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable Transport maritime (IMDG) non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## 14.8 Informations complémentaires

## Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

## Transport maritime (IMDG)

non applicable

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

#### Autorisations et limites d'utilisation

# Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 03, 40

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

#### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Valeur de COV: 322 g/l

# Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

#### Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

# **Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Page 10/11 FR (fr\_FR)



KG93-0000-03D Version 11.0	[Z] DecoTec® 5433 Mise à jour 17 juin 2025	Date d'édition 30 juin 2025
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	,
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition).	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	, ,
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.	·

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 Méthode de calcul.

#### Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

## Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

VLB: Valeurs limites biologiques CAS: Service des résumés chimiques CLP: Classification, étiquetage et emballage

CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)

DNEL: Dose dérivée sans effet

EAKV: Catalogue européen des déchets

EC: Concentration efficace CE: Communauté européenne EN: Norme européenne

UE/CEE: Espace économique européen

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

LC: Concentration létale

LD: Dose létale

:

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

**ONU: United Nations** 

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Page 11/11 FR (fr\_FR)